



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 04/12/2020

Le 13 novembre dernier, trois loups captifs se sont échappés de leur refuge « Le sanctuaire des loups », situé dans le département des Deux-Sèvres. Les trois spécimens ont été observés, depuis cette date, de manière continue, autour de l'établissement ainsi qu'en Charente-Maritime. Tant en Deux-Sèvres qu'en Charente-Maritime, d'importants moyens ont été mis en œuvre par l'Office Français de la Biodiversité pour rechercher, piéger et capturer les loups, afin qu'ils réintègrent leur refuge. Les équipes départementales de l'OFB ont notamment été renforcées d'agents de la brigade nationale des grands prédateurs terrestres, équipée de moyens hypodermiques.

Par ailleurs, dans les deux départements, les éleveurs et les maires concernés ont été tenus régulièrement informés.

Le 16 novembre, un loup est décédé en Charente-Maritime après avoir été percuté par un véhicule. Par ailleurs, depuis le 13 novembre, le département a subi 3 attaques sur des troupeaux de brebis chez 3 éleveurs différents, imputées à un deuxième loup, suite à des analyses réalisées. 18 brebis ont été tuées, 14 sont blessés et 6 sont disparues. Ces prédatons se sont déroulées sur un périmètre très étendu, entre Saint-Saturnin du Bois, Saint-Jean de Liversay et Marans. Si le loup situé en Charente-Maritime a été observé quasiment tous les jours, les tentatives de captures ont jusque-là échoué. Les conditions de tir de flèches hypodermiques rendent en effet ces opérations particulièrement complexes.

Par son comportement, le loup actuellement en divagation en Charente-Maritime représente un risque sérieux pour la sécurité des animaux domestiques et pour la protection des élevages ovins. De plus, du fait de la présence de chiens en divagation sur ce périmètre, le risque d'hybridation doit être pris en compte car il pourrait porter atteinte à la biodiversité.

Dans ces conditions, le préfet de la Charente-Maritime a autorisé, par un arrêté signé le 4 décembre, les agents de l'Office Français de la Biodiversité à prendre les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque lié à la divagation du loup issu du « sanctuaire des loups », y compris au moyen de tirs létaux, sur le territoire du département.

Service départemental de la communication interministérielle

Cabinet du préfet

Préfecture de la Charente-Maritime